

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 22/23

23^e année • mercredi 27 mai 2020

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

PRÉCARITÉ: VULNÉRABILITÉ AU VIRUS ACCRUE



THIERRY PORCHET

Une étude réalisée début mai auprès des personnes présentes à la distribution alimentaire de Genève atteste de leur plus grande vulnérabilité face au coronavirus. La précarité du statut, la difficulté d'accéder aux soins ou encore l'exiguïté des logements expliquent un taux de contamination supérieur à la moyenne. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

SwissCovid ? Non merci

Sylviane Herranz

On sait la technologie extrêmement développée. On sait aussi que nos téléphones portables peuvent être des espions potentiels. Mais qu'ils le soient à un niveau aussi précis fait froid dans le dos. En découvrant ce que permettra l'application de traçage du coronavirus qu'entend instaurer le Conseil fédéral, les craintes sont décuplées... «Seules les données nécessaires au calcul de la distance et du temps de rapprochement et à l'émission des messages d'information sont collectées ou traitées», dit le projet de modification de la Loi sur les épidémies qui sera soumis au Parlement lors de la session de juin. Il s'agit là de l'aveu que d'autres renseignements pourraient être accessibles à notre insu, en plus d'être suivis en temps

réel et à une précision de moins de deux mètres! Cela, «grâce» à la technologie Bluetooth, prétendument horizontale, l'application de traçage SwissCovid se chargeant de transférer les informations recueillies vers des centres de stockage. Le projet précise qu'il n'y aura pas de géolocalisation. Or avec le recoupement des données, il sera aisé de situer l'emplacement d'une personne. Quant à l'anonymat assuré, on peut en douter. Le projet de loi indique que, lors du traitement des données, toutes les mesures appropriées «doivent être prises pour éviter que les participants puissent être identifiés». Cela veut bien dire que l'identité des «volontaires» sera en main des gestionnaires du programme, même s'ils s'engagent à ne pas la communiquer. Sauf peut-être en cas de besoin épidémiologique... La loi actuelle autorise en effet la transmission des données des personnes malades ou ayant été infectées à des autorités étrangères. Et la loi liste: «nom, prénom, adresse, date de naissance et activité professionnelle; itinéraires empruntés, lieux de séjour, contacts avec d'autres personnes, des animaux ou des objets; résultats d'analyses médicales», etc., etc. Inquiétant... Où s'arrêtera cette application de pistage? Personne ne le sait. Faut-il prendre le risque d'une dérive de surveillance généralisée alors que, de l'aveu même du Conseil fédéral, les systèmes de traçage de la téléphonie mobile «ne peuvent pas remplacer le traçage classique des contacts par les autorités cantonales compétentes», tel que

celui effectué actuellement? Pour le Conseil fédéral, les applications par téléphone ne sont que des «outils d'aide utiles». Faut-il, au nom de cette utilité relative, accepter une application qui pourra pister et contrôler les individus, connaître leurs déplacements et leurs fréquentations durant des semaines? Faut-il, au nom de cet «outil d'aide utile», dont certains scientifiques estiment qu'il n'a pas prouvé son efficacité, accepter de brader nos droits à la protection de la sphère privée, à la liberté d'association, à la liberté d'expression? Des spécialistes en sécurité informatique mettent aussi en garde contre les abus qui pourraient découler non seulement de l'Etat, mais également de trackers et de pirates informatiques appâtés par des données médicales hautement rémunératrices... La Loi sur les épidémies donne déjà de pleins pouvoirs au Conseil fédéral. Nos libertés démocratiques, de nous réunir, de manifester, sont encore sous cloche, alors que les droits de l'économie privée ont été désentravés. L'application de traçage du virus porte en elle toutes les dérives possibles. Elle doit être clairement rejetée! ■

PROFIL



Delphine Veillon, art et plaisirs de la table.

PAGE 2

DÉCONFINEMENT

A l'heure du traçage numérique.

PAGE 3

ÉCHAFAUDAGE

CCT obligatoire dès le 1^{er} juin.

PAGE 6

HORLOGERIE

Les vacances en question.

PAGE 7

ART ET PLAISIRS DE LA TABLE

Gérante du café-restaurant du Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne, Delphine Veillon promeut une cuisine issue de produits locaux et biologiques. De la créativité au menu

Sonya Mermoud

Etonnante reconversion professionnelle que celle de Delphine Veillon passée de la restauration d'art à la restauration tout court. Troquant pinceaux et crayons contre recettes et ustensiles de cuisine, la Vaudoise s'attèle depuis une vingtaine d'années à concocter de bons petits plats servis dans différents établissements lausannois. Depuis octobre dernier, elle gère avec Johans Valdivia, son associé péruvien, le café-restaurant Le Nabi, ouvert dans le Musée cantonal des Beaux-Arts. Ce nom, qui signifie en hébreu «le prophète», fait référence au mouvement pictural postimpressionniste éponyme revendiquant son détachement de contraintes académiques. «Nous l'avons choisi car, outre sa résonance artistique, il correspond à notre vision innovante de la cuisine. A notre souci d'amener de nouvelles idées de mets, hors des standards habituels, et de promouvoir une alimentation saine et de proximité, d'autant plus importante dans le contexte des déséquilibres environnementaux actuels», précise Delphine Veillon, particulièrement sensible à la question et chargée, entre autres, de la sélection des produits. «J'assure le lien avec les fournisseurs. Je visite maraîchers, agriculteurs, vignerons locaux. Nous bannissons toute nourriture industrielle. Et valorisons les saveurs de nos terres, les poissons du lac ou issus de piscicultures régionales», poursuit, enthousiaste, la gérante toute menue, citant quelques plats proposés. Une carte inventive permettant des découvertes gustatives faisant aussi la part belle à des céréales méconnues, comme l'avoine nue, ou à des plats d'inspiration vaudoise et péruvienne...

PLUS QU'UN RESTAURANT

«Nous avons rapidement rencontré le succès, mais aujourd'hui, il nous faut regagner la confiance de la clientèle», tempore Delphine Veillon qui, après deux mois d'arrêt imposés par la pandémie de coronavirus, est retournée à

son activité. «Entre les masques, le gel désinfectant, la distanciation nécessaire, le lieu est moins accueillant, une certaine méfiance s'est installée.» Pas de quoi toutefois décourager cette batante de bientôt 50 ans qui, en reprenant Le Nabi, a aussi trouvé un espace la reliant à son intérêt pour l'art, ancré dans sa formation initiale. «Au musée, je suis en contact permanent avec des œuvres. Elles nourrissent mon regard. Le Nabi accueille aussi des artistes de passage. C'est plus qu'un restaurant. Stimulant», affirme celle qui a entamé sa vie professionnelle comme restauratrice d'art à Florence où elle s'est initiée à la pratique. «Au terme d'un cursus de trois ans, j'ai été engagée dans un atelier à Prato, en Toscane, où j'ai travaillé plusieurs années», raconte Delphine Veillon qui, de retour en Suisse, poursuivra sur cette même voie, chargée, dans une structure veveysane, de la rénovation d'œuvres contemporaines. Un travail qui la retiendra deux ans avant d'opérer un virage à 180 degrés.

JUSTE DU BON SENS

Entre deux jobs, la jeune femme d'abord travaille en effet temporairement comme serveuse à la Folie Voltaire, un pavillon appartenant à une jolie terrasse au cœur d'un parc lausannois. Avant que, hasard de la vie ou destinée, les responsables de l'établissement lui proposent de le reprendre. «Je ne m'y attendais pas du tout. Mais, comme j'étais libre, j'ai saisi l'occasion et effectué la patente. J'aimais déjà beaucoup faire la cuisine», précise Delphine Veillon, soulignant l'impact de son séjour en Italie en la matière. «Je vivais à la campagne, en contact avec des paysans. Ils privilégiaient une cuisine simple, goûteuse, des pâtes artisanales, des produits frais... Juste du bon sens. Cette situation m'a largement influencée.» L'aventure à la Folie Voltaire durera près d'une quinzaine d'années, couplée également avec des événements culturels, entre concerts et projections de films en plein air. Parallèlement, Delphine Veillon s'occupera encore du bar du théâtre du Séve-

lin, assurant la restauration des artistes et du public. Autant dire beaucoup de pain sur la planche pour cette mère de quatre enfants – aujourd'hui âgés de 8, 10, 12 et 22 ans – prise alors dans un tourbillon astreignant. «Du lourd. Et j'avais à cœur de faire plaisir aux hôtes, peinant à déléguer. A cette époque, je me suis nettement moins bien nourrie que mes clients», confie Delphine Veillon, capable pourtant de gérer le stress avec une certaine décontraction.

RALENTISSEMENT APPRÉCIÉ

«Il fallait aller vite, mais je n'étais pas angoissée. Probablement aussi parce que j'ai une certaine confiance en moi. En couple, entre ma famille et ma pro-

fession, je mène beaucoup de projets de front», déclare, posée, la gérante du Nabi qui, avant ce dernier poste, travaillera encore au réfectoire de l'école Steiner fréquentée par ses enfants. «J'apprécie l'approche pédagogique globale et bienveillante de cette structure», note Delphine Veillon qui, durant ce mandat, a aussi œuvré à sensibiliser les élèves au bien-manger et à développer un jardin potager en permaculture «pour qu'ils puissent voir les légumes pousser». Toujours ce même souci de proximité alimentaire pour cette écolo dans l'âme qui sillonne la ville à vélo et garde de la période du semi-confinement des impressions positives. Notamment en termes de ra-

lentissement général et de limitation de la pollution. «J'ai adoré cette absence de trafic. Cette prise du temps de vivre. Ce rapprochement avec mes enfants, même s'il a fallu parfois batailler pour l'école à la maison. Mais aujourd'hui, tout semble reparti de plus belle. J'ai peur que nous ne sachions prendre le tournant environnemental. Que nous ne soyons qu'une minorité à vouloir consommer différemment», souffle Delphine Veillon qui, quand tout va de travers, trouve du réconfort en écoutant de la musique ou en grignotant quelques cœurs d'artichaut. Plutôt attirée par le salé, même si elle ne manque pas de douceur... ■



THIERRY PORCHET

Ecolo dans l'âme, Delphine Veillon se déplace à Lausanne à vélo, aussi sensible à l'environnement qu'à la promotion d'une cuisine saine et de proximité.

APRÈS LE CONFINEMENT ...



LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier

... LE DÉCONFINEMENT



Ambroise H 2020

LE POST-CONFINEMENT À L'HEURE DU TRAÇAGE NUMÉRIQUE

La loi sur l'application de traçage sera débattue au Parlement début juin. Entre avantages sanitaires et risques de dérives, des garde-fous sont nécessaires

Aline Andrey

«Une application de traçage de proximité constitue une technologie risquée. Tout dépend de l'utilisation qui en est faite: elle peut nous mener tout droit à un système de surveillance cauchemardesque digne d'un Etat totalitaire, ou rendre de précieux services pour lutter contre la pandémie, dans le respect de la sphère privée et de la protection des données.» C'est par ces mots qu'Amnesty International, la Société Numérique et la Fondation pour la protection des consommateurs mettent en garde contre les dérives possibles des technologies de traçage. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'application Covid-19, baptisée SwissCovid, ces organisations estiment que l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'essai pilote instaure des garanties, mais soulève aussi des risques. Le caractère volontaire de l'installation et de l'utilisation est salué;

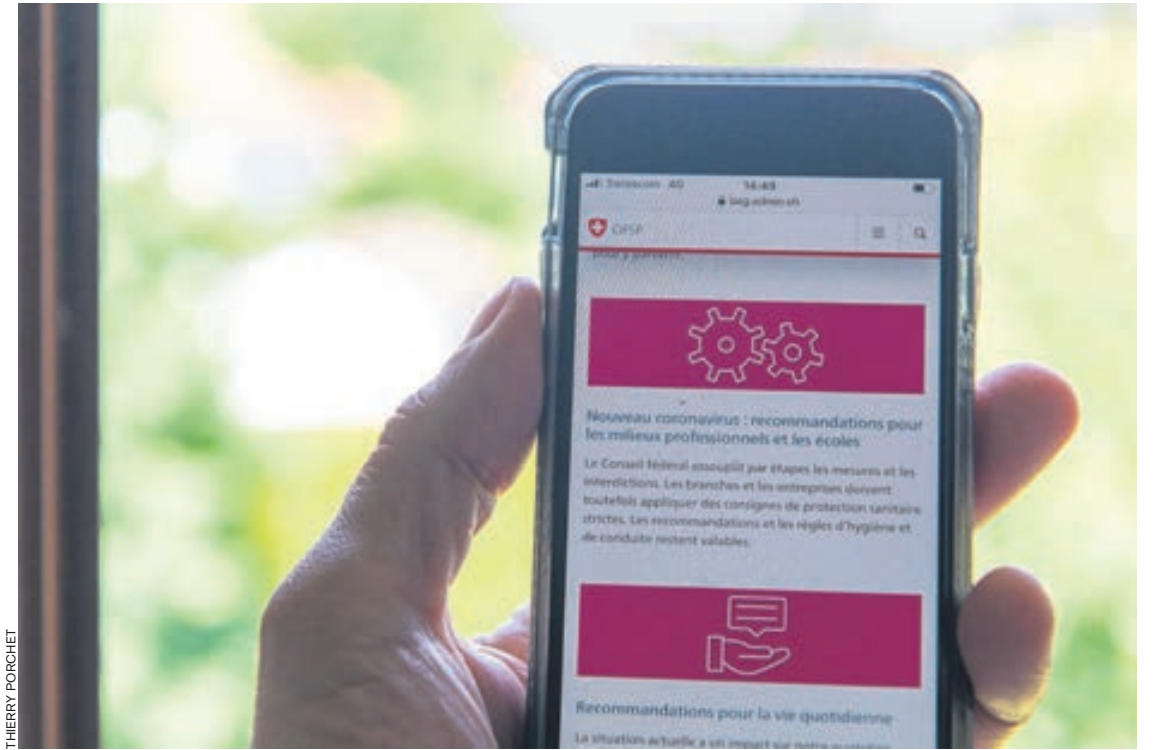
ainsi que le système d'anonymisation et de décentralisation des données qui devrait permettre la protection des utilisateurs. Comme l'indique le Secréariat d'Etat à l'économie (Seco) dans un communiqué, l'utilisation «n'exploitera aucune information de localisation des utilisateurs et toutes les données seront systématiquement supprimées après 21 jours».

L'application est développée par les Ecoles polytechniques de Lausanne et de Zurich, et s'appuie sur la technologie Bluetooth afin de détecter si un contact rapproché a eu lieu avec une personne testée positive au Covid-19 (moins de deux mètres de distance pendant au moins 15 minutes).

GARDE-FOUS NÉCESSAIRES

Toutefois Amnesty International, la Société Numérique et la Fondation pour la protection des consommateurs critiquent l'ordonnance à divers niveaux. «Pour être pleinement efficace et pro-

portionnée au but visé, l'application doit être associée à d'autres mesures opportunes», estiment les organisations, notamment la possibilité de se faire tester et l'établissement d'un certificat de quarantaine. Car, pour l'heure, les personnes potentiellement infectées, informées par l'application, ne pourront se faire tester qu'en cas de symptômes. Face à ces lacunes, les organisations estiment que, «si l'application se révélait moins utile que prévu pour identifier les contaminations, il conviendrait de mettre fin à l'expérimentation. Une évaluation doit donc être prévue dans la loi».



Le Parlement s'apprête à débattre de l'application controversée SwissCovid. Entre aide au traçage du virus et dérives possibles, la question n'est pas encore tranchée.

Autre écueil: si la Confédération invite chaque personne alertée à se soumettre à une «quarantaine volontaire», avec ou sans symptôme, aucun droit au versement du salaire n'est prévu dans ce cas. «Celui-ci n'est garanti que si l'isolation est justifiée par certificat médical», dénoncent les organisations. Celles-ci mettent en garde aussi contre de potentielles dérives: «Les personnes qui renoncent à installer l'application ou qui ne possèdent pas de téléphone compatible ne doivent pas être désavantagées.» Que ce soit dans l'accès à des prestations publiques ou privées,

ou face à leurs employeurs. D'où l'importance de dispositions légales de protection.

Le 20 mai, le Conseil fédéral a adopté la base légale réglementant son exploitation à l'issue de la phase de test, afin que le Parlement puisse en débattre et se prononcer lors de la session de juin. Si l'application de traçage SwissCovid est acceptée par les Chambres fédérales, elle pourrait être mise en service avant la fin du mois juin. ■

Précaires: «Passer de la parole aux actes»

Sylviane Herranz

«La Suisse est un pays riche. Nous ne laisserons personne de côté», affirmait la présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, soutenue par le Conseil fédéral, à la mi-mars alors que les premières mesures de confinement étaient décidées. Reprenant au mot le gouvernement, Unia estime «qu'il s'agit maintenant de passer de la parole aux actes». Vendredi dernier, le syndicat informait qu'une large alliance, constituée d'une vingtaine d'organisations, demandait à la Confédération et aux Cantons d'allouer les ressources nécessaires pour créer un «fonds de transition Covid-19». Ce dernier ayant pour objectif de «garantir une protection sociale et économique aux groupes de personnes qui ne peuvent pas bénéficier des mesures de soutien actuelles»,

écrit Unia dans son communiqué. Et en particulier aux travailleurs précaires qui sont frappés de multiples manières par la crise liée au coronavirus. Employés de maison, accompagnants dans les ménages, sans-papiers, faux indépendants, employés licenciés sans droit aux indemnités de chômage... La liste est longue des personnes n'ayant pas accès aux mesures décidées par la Confédération. Des travailleurs et des travailleuses qui, écrit Unia, «même dans des conditions normales vivent souvent à la limite du minimum». Beaucoup d'employés domestiques ou d'accompagnants ont perdu tout revenu du jour au lendemain. «Bien qu'ils aient droit au salaire, il leur est difficile, voire impossible, de l'exiger. Et ils n'ont pas non plus droit au chômage partiel», indique le syndicat. Quant aux sans-papiers, sans travail, et donc sans moyens de subsistance, et sans statut

de séjour, ils sont exclus du chômage et de toute aide sociale. Autres employés affectés, les faux indépendants œuvrant pour l'économie de plateforme: coursiers, chauffeurs de taxi, *clickworkers*, personnes actives dans la culture ou travailleuses et travailleurs du sexe. Des personnes subissant des pertes de revenu considérables, souligne Unia. Enfin, nombre de salariés avec des contrats à durée déterminée, renouvelés en chaîne, se sont vu congédier alors que leur employeur aurait pu faire appel au chômage partiel.

Outre les syndicats Unia, SSP, SEV et Syndicom, l'alliance regroupe notamment l'Avivo-Suisse, Médecins du monde Suisse, le Mouvement Chrétien pour la Paix, la Plateforme nationale pour les sans-papiers, Solidarité sans frontières, Terre des femmes et Terre des hommes, le Réseau des indépendants suisses, ainsi que l'Oseo et Solidar. ■

Vaud: Pour un droit de retrait des travailleurs vulnérables

Sylviane Herranz

«Un des gros enjeux avec le déconfinement et la reprise des activités, c'est la protection des travailleurs vulnérables. Ils représentent environ 10% des salariés», souligne le député socialiste Jean Tschopp, qui a déposé au Grand Conseil vaudois une interpellation pour un «droit de retrait pour les travailleuses et les travailleurs vulnérables». Juriste à Unia, l'élu est directement confronté à cette problématique. Si le Conseil fédéral préconise le télétravail pour cette catégorie d'employés, ces derniers ne sont pas protégés contre le licenciement en cas de refus de retourner à leur poste si l'employeur les y oblige.

«Le principe de l'ordonnance est que l'employeur doit privilégier le télétravail, mais il peut demander, pour des raisons d'exploitation – une notion très

large – que son employé revienne sur son lieu d'activité pour autant que les normes de l'OFSP soient appliquées, explique le député. Et c'est là qu'il y a problème. Si l'employé estime que les règles ne sont pas respectées, a-t-il le droit de rentrer chez lui? Non. S'il le fait, il risque d'être licencié pour abandon de poste... De plus, ce sera à lui de démontrer que les normes n'étaient pas respectées. Son certificat médical attestant qu'il souffre d'une des maladies listées des personnes à risque ne le protège pas d'un congé. Seul un certificat d'incapacité de travail aurait cet effet.»

Estimant que les cantons ont une marge de manœuvre pour mettre en place un système protégeant les personnes vulnérables, le député a donc demandé au Conseil d'Etat d'autoriser un droit de retrait jusqu'à ce qu'une autorité médicale fasse le constat de la bonne application ou non des mesures sanitaires. Il propose qu'Unisanté (ancien Institut

romand de santé au travail), l'Office du médecin cantonal ou encore un médecin de son choix puissent être affectés à cette tâche. «Le gouvernement a trois mois pour répondre à mon interpellation, mais j'espère qu'il le fera bien plus rapidement, car c'est maintenant qu'il faut mettre en place quelque chose», poursuit Jean Tschopp.

«En plus d'éviter une contamination, l'intérêt d'un dispositif permettant au travailleur vulnérable de solliciter un médecin ou un autre organisme et de quitter son poste en attendant sa venue est son effet dissuasif. L'employeur devra être plus vigilant.» Le juriste ajoute qu'un tel système a été obtenu par le Syndicat des services publics pour l'ensemble des employés de l'Etat de Vaud, et pas seulement les travailleurs vulnérables. En cas de doute, ils peuvent faire appel à Unisanté et rester à la maison en attendant le verdict sans risquer leur place ou une perte de salaire. ■

POING LEVÉ

À QUAND UN DÉCONFINEMENT DES CŒURS?

Par Aline Andrey

Jusqu'où va la solidarité? S'arrête-t-elle à sa porte, à son cercle familial ou amical? Au niveau de sa maison, de son quartier, de sa ville, de son pays? Ou peut-on élargir sa vision, dans une reconnaissance de notre humanité sans frontière? Peut-on imaginer un instant vivre une guerre, fuir, être bloqué dans un pays sans perspective aucune (la Turquie) puis, à l'occasion d'une rare faille dans la forteresse, atteindre la Grèce? Un berceau de l'humanité croyait-on... qui se révèle être un lit d'infortune dans un de ces camps insalubres. Des prisons à ciel ouvert depuis l'accord signé entre la Turquie et l'Union européenne (UE) en mars 2016, dénoncé unilatéralement par le président turc juste avant le début de la pandémie du Covid-19. Et alors que des milliers de migrants de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan, d'Iran, d'Afrique et d'ailleurs (les routes migratoires se complexifient et deviennent toujours plus dangereuses) se pressent à l'est de ses frontières, l'Europe se confine.

Près de 40 000 personnes, dont 5 600 enfants non accompagnés sont actuellement bloqués sur les îles grecques de la mer Egée, avec à peine de quoi survivre, et encore moins de protection contre la pandémie. A Moria, sur l'île de Lesbos, 19 000 personnes vivent dans un camp prévu à la base pour 2 800 personnes. Une des terribles conséquences: un seul point d'eau pour un millier de réfugiés. Les ONG ne cessent d'alerter et de tenter de pallier le fiasco de la politique migratoire européenne. En Suisse, 131 organisations, 40 000 citoyens et 152 personnalités ont lancé un appel aux autorités pour évacuer les camps de la honte. C'était à Pâques. Un mois plus tard, le Conseil fédéral se targue d'avoir rapatrié 23 jeunes, entre 10 et 17 ans, ayant de la famille en Suisse. Une décision, prise en janvier déjà, en vertu des accords de Dublin qui prévoient le regroupement familial. On ne peut donc parler d'un acte humanitaire, mais bien d'une obligation. Cette léthargie helvétique face à la détresse de milliers de réfugiés tranche avec la décision du Portugal d'accueillir 500 mineurs non accompagnés (en plus de régulariser les sans-papiers sur son territoire).

La place ne manque pourtant pas dans les structures d'accueil suisses. Le nombre de demandes d'asile est particulièrement bas depuis l'externalisation des frontières de l'Europe en Turquie et en Lybie, et la mise en place du système Dublin. Fin avril, plusieurs actions politiques et citoyennes ont demandé la fin de la coopération et du financement par l'UE des gardes-côtes libyens. Ces derniers, rappelons-le, arrêtent les embarcations des migrants qui sont ensuite enfermés dans des centres de détention où sévissent tortures et violences sexuelles, en toute impunité. Le 8 mai, l'ONU a aussi rappelé aux Etats leur obligation de respecter les droits des réfugiés en Méditerranée, malgré la pandémie du Covid-19. L'organisation onusienne dénonce des appels de détresse ignorés, des entraves aux bateaux humanitaires de sauvetage (tous à quai), des renvois en Lybie. De fait, au moins 179 personnes sont mortes depuis le début de l'année en tentant la traversée – plus de 20 000 depuis 2014 (date de la fin du programme Mare Nostrum remplacé par Frontex). L'Europe, elle, préfère détourner le regard et regarder son nombril, plutôt que de déconfiner son cœur. ■

LES OUVRIERS À TRAVERS LE TEMPS

Un documentaire exceptionnel nous invite à redécouvrir le mouvement ouvrier de sa naissance à nos jours. Un récit épique à la hauteur des enjeux historiques

Fabrice Bertrand

En ce moment marqué par la récession, la question sociale revient au premier plan. Dans le cadre de la crise du coronavirus, les nécessités pour chaque pays de bénéficier d'un appareil productif suffisant ont éclaté au grand jour. On parle désormais de relocaliser. Arte consacre une grande fresque historique aux principales proies des délocalisations: les cols bleus. Le service public sait ainsi se distinguer, donnant droit de cité à l'histoire du mouvement ouvrier et prenant le contre-pied d'une certaine invisibilisation en la matière, sur les autres chaînes de télévision. En quatre épisodes durant chacun près d'une heure, on découvre, à cette occasion, un passé passionnant. Alliant à la fois rigueur historique et pédagogie, sens de la synthèse et précision, mettant au même niveau les discours des travailleurs ainsi que celui des experts (historiens, philosophes...), le réalisateur Stan Neumann mène avec brio son investigation, fondée sur un travail foisonnant au cœur des archives.

UNE ORIGINE ANGLAISE

Le premier acte a lieu en Angleterre, au XVIII^e siècle. Les artisans et les petits paysans deviennent des ouvriers. Leur nouveau lieu de travail s'appelle l'usine. Ils sont déracinés par une certaine «loi du marché». La journée de travail peut durer jusqu'à 16 heures. Le temps est un carcan, au rythme des cadences des machines. Le temps pour soi, cela n'existe quasiment pas. Le droit aussi, c'est un carcan. Les associations ouvrières ou les grèves sont interdites, même si le mot *strike* apparaît en 1768. Le 16 août 1819, 60 000 travailleurs manifestent à Manchester, réclamant notamment le droit de vote. L'armée charge: 15 morts. Ce massacre deviendra l'acte officiel de la naissance du mouvement ouvrier anglais. Entassés dans les grandes villes, les prolétaires sont la proie des épidémies (diphthérie, choléra, scrofulisme...). On commence à parler de la «question sociale». Des réformateurs s'attaquent au travail des enfants. Les syndicats sont finalement légalisés tandis que le mouvement chartiste demande le suffrage universel.

UNE IDENTITÉ COMMUNE

La révolution industrielle s'est propagée sur le continent. Dans la France des années 1830, la poésie ouvrière apparaît. Une identité commune émerge, avec ses symboles comme le port de la blouse. Des utopies radicales se répandent grâce à Fourier, Cabet, Proudhon, Blanqui, Saint-Simon... De son côté, Marx va élaborer un socialisme se voulant scientifique. C'est aussi le temps des barricades. Les ouvriers français s'insurgent. Mais la révolution sociale se fait attendre. En 1832, les tisserands lyonnais se révoltent aux cris de «Vivre en travaillant ou mourir en

combattant». 1871 restera l'année de la Commune de Paris, qui marquera durablement les mémoires. On y décrète la remise des loyers, la gratuité de l'enseignement, la séparation de l'Eglise et de l'Etat... Quelques années plus tard, en Allemagne, est fondé le parti social-démocrate, regroupant de nombreux prolétaires. Dès 1890, le 1^{er} mai devient la Fête du travail. L'autonomie ouvrière s'affirme aussi avec les coopératives. Au départ, il s'agissait de proposer du pain au juste prix. Cela s'étend désormais à de nombreux services (culture, prévoyance...).

DU CAPITAL À LA CHAIR À CANON

A la même époque, on commence à prendre conscience du problème des accidents et des maladies du travail. L'Allemagne et la France votent alors les premières lois de protection sociale. Le corps des prolétaires est considéré comme du capital à préserver et à rentabiliser. La gymnastique ouvrière se trouve, par exemple, à mi-chemin entre hygiénisme et productivisme. Les techniques de management scientifique apparaissent aux abattoirs de Chicago dans le cadre du travail à la chaîne, avec un mot d'ordre: le rendement. Quelques décennies plus tard, le XX^e siècle débute dans la division pour le mouvement ouvrier. L'internationalisme cède face au nationalisme. Malgré les appels à la grève générale, la fraternité des travailleurs de tous les pays sombre dans les tranchées de la Première Guerre mondiale. Il s'ensuit, à la même période, l'arrivée des bolcheviks au pouvoir, véritable épouvantail pour le patronat et les gouvernants occidentaux. Mais la Révolution d'octobre 1917 inspire aussi de nombreux prolétaires. Ainsi, trois ans plus tard, des conseils ouvriers, ayant pour modèle les soviets, prennent le pouvoir dans certaines usines du nord de l'Italie, comme chez Fiat. Toutefois, il s'agit plutôt d'une forme de «chant du cygne» du mouvement révolutionnaire italien.

ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE

Le capitalisme continue son expansion. Les cols bleus sont désormais taylorisés. En bons exécutants, ils sont censés s'aligner sur les conceptions des cols blancs et réaliser des tâches répétitives, selon la loi du chronomètre. Un fléau s'abat sur le prolétariat: le chômage de masse relatif à la crise de 1929. A la faveur de ce krach, Hitler arrive au pouvoir. C'est la fin de l'autonomie ouvrière et du syndicalisme en Allemagne. Néanmoins, le pouvoir nazi tente de séduire cette partie de la population. Il s'engage dans l'amélioration des lieux de travail (réfection des sanitaires, des cantines...), développe une offre touristique, tout cela servant aussi la propagande du régime. Réduits à des formes d'impuissance collective dans les régimes fascistes, les damnés de la terre se trouvent désormais au centre de l'histoire, dans de

nombreux autres pays européens. Le poing levé devient leur symbole. L'espoir illumine une génération. En 1936, les grèves, se déroulant pendant la période du Front populaire en France, concernent 12 000 entreprises, dont 9 000 sont occupées. L'ambiance est à la fête tout en négociant dans le même élan. Les congés payés sont obtenus, ainsi que la semaine de 40 heures. Les photographies montrent des ouvriers heureux bénéficiant de vacances... De l'autre côté des Pyrénées, la révolution éclate en Espagne, où les anarchistes ont une organisation de masse. Plus de 3 000 entreprises sont collectivisées à Barcelone et dirigées par des conseils ouvriers élus par la base. Une séquence filmée dévoile le restaurant du grand hôtel Ritz transformé en cantine pour les militants. Cependant, le général Franco mettra fin aux espoirs révolutionnaires, malgré la mobilisation internationale.

À LA CASSE

Après la Seconde Guerre mondiale et l'esclavagisme pratiqué par les nazis vis-à-vis de millions de travailleurs (étrangers, population slave, juifs, tziganes...), on assiste à d'importantes atteintes aux libertés des ouvriers en Europe de l'Est. Lors des manifestations, les portraits des dirigeants du Parti communiste remplacent désormais, en ces contrées, les poings levés. En cas d'insubordination, la répression peut être sanglante comme à Berlin-Est (1953), sur sol hongrois (1956), ou plus tard en Pologne face à un syndicat «Solidarnosc» qui se veut libre et indépendant. Le vent de révolte marque aussi les rapports sociaux à l'Ouest. Les salariés contribuent ainsi à la paralysie du pays en France, pendant les grèves de mai-juin 1968. Et, chez Lip, à Besançon, on se met à faire tourner la production pour le compte des travailleurs. Enfin, le reportage nous montre des usines en ruine sur les vieilles terres industrielles de notre continent, autant d'établissements laissés à l'abandon, victimes des restructurations et autres délocalisations, plans de licenciement... Alors, la question se pose. De cette épopée collective avec ses acquis, sa culture et son imaginaire, qu'en reste-t-il dans nos quotidiens atomisés, voire ubérisés? Sans doute, de beaux lendemains. ■

DOCUMENTAIRE «LE TEMPS DES OUVRIERS»

A voir en libre accès jusqu'au 26 juin sur arte.tv: arte.tv/fr/videos/RC-019317/le-temps-des-ouvriers

Disponible aussi en DVD dans les points de vente habituels, ainsi qu'en VOD sur: boutique.arte.tv/detail/le_temps_des_ouvriers



LES FILMS D'ICI

«Le leader des luddites», 1812, représentant John Ludd dit «Captain Ludd», ouvrier militant de la fin du XVIII^e siècle, utilisé comme symbole de la lutte ouvrière au XIX^e siècle. Le mouvement des «luddites» combat la mécanisation, par des bris de machines. Il constitue une transition entre les anciennes formes de lutte – celle des paysans ou des artisans – et les nouvelles qui se mettent en place.



LEWIS HINE

Fillette travaillant dans une usine de filature à Newberry, en Caroline du Sud en 1908, photographiée par Lewis Hine qui, par ses images, a contribué à la lutte contre le travail des enfants aux États-Unis.



LES FILMS D'ICI

Manufacture de toile de jute en Italie dans la ville de Terni, ouvrières au travail.



Le 13 décembre 1981, le gouvernement polonais interdit le syndicat «Solidarnosc». Ses leaders sont emprisonnés. Des manifestations de rue protestent contre la répression.

LES PLUS PRÉCAIRES SONT DAVANTAGE TOUCHÉS PAR LE COVID-19

Une étude a été menée début mai par Médecins sans frontières et les HUG auprès des nombreuses personnes démunies présentes à la distribution alimentaire de Genève

Textes Manon Todesco

Baisse de revenus ou encore perte d'emploi, beaucoup de personnes sont tombées – ou se sont enfoncées – dans la précarité à cause du coronavirus. Pour preuve, à Genève, depuis le début de cette crise sanitaire, le nombre de personnes ayant recours aux dispositifs d'aide alimentaire a quadruplé. Lors de la distribution alimentaire du 2 mai, Médecins sans frontières et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont mené une enquête auprès de cette population précarisée, révélant que leurs conditions de vie accroissent les risques de mauvaise santé liés au Covid-19. Plus en détail, 534 personnes ont accepté de répondre au questionnaire, majoritairement des femmes, âgées en moyenne de 44 ans, et 52% d'entre elles étaient des personnes migrantes sans statut légal. Un participant sur dix vit dans un hébergement collectif ou dans la rue et 48% des répondants ont décrit une situation de surpeuplement dans leur logement, surtout pour les sans-papiers, dont 11% vivent à plus de quatre personnes par pièce.

ACCÈS AUX SOINS LIMITÉ

Concernant l'accès aux soins, 40% avaient une assurance maladie et seuls 10% des sans-papiers étaient couverts. Au cours des deux derniers mois, 10,4% des personnes avaient renoncé à des

soins médicaux, à 58,6% pour des raisons économiques ou l'absence d'assurance, alors que la crainte d'être infecté sur le lieu de soins était également fréquemment mentionnée. De manière générale, les personnes sans papiers et les résidents étrangers avec permis de séjour se déclaraient moins souvent en excellente ou très bonne santé que les autres. De plus, 15,6% des répondants notaient une dégradation de leur santé depuis le début de l'épidémie. En matière de craintes, presque 9 personnes sur 10 se disent très ou au moins un peu préoccupées par la situation liée au Covid-19. Les principaux motifs sont la situation financière (70,3%), l'emploi (64,1%), la situation dans le pays d'origine (58,7%), l'accès à l'alimentation (54,2%) et la crainte d'être contaminé (54,2%).

MAL-LOGEMENT

A travers cette étude, il apparaît clairement que les populations précaires ont été davantage contaminées et que le risque de transmission est plus important. En effet, 3,4% des participants rapportent avoir eu un test positif, alors que le canton avait recensé à ce moment-là 5000 cas confirmés, à savoir 1% de la population. Au total, 8,8% des personnes interrogées disent avoir partagé leur logement avec une personne malade du Covid-19 ou présentant des symptômes évocateurs. «Cela suggère une exposition et

une transmission importante du virus au sein de cette population», constate l'enquête, qui va plus loin. Sur les 90% des personnes qui affirmaient qu'en cas de symptômes compatibles avec le Covid-19, elles feraient un test de dépistage, seules 26,1% des personnes qui avaient présenté de tels signes l'avaient effectivement fait. «Cette discordance suggère que, même quand la volonté d'accéder au test est présente, des facteurs externes en limitent l'accès», indiquent les auteurs de l'étude. Les principaux obstacles au test évoqués étaient, de nouveau, d'ordre financier

et l'absence d'assurance maladie. Enfin, parmi les 69 personnes avec des symptômes évocateurs d'une infection ou un diagnostic Covid-19 confirmé, seules 58% avaient pu partiellement ou complètement respecter les consignes d'isolement. Les raisons? Un logement trop exigu et la nécessité de continuer à s'occuper de sa famille étaient les principales difficultés rencontrées.

POPULATION VULNÉRABLE

L'enquête conclut sur les nombreux facteurs de vulnérabilité de cette population face au Covid-19, à savoir le

mal-logement impliquant une proximité avec des gens malades et le peu de possibilités de respecter les consignes d'isolement et de quarantaine, mais aussi les difficultés d'accès aux soins et le fréquent renoncement à ces derniers pour des motifs économiques et l'absence d'assurance maladie. Cette étude «souligne l'importance d'un fort soutien social, médical et économique à cette population jusqu'à la reprise de l'activité économique et de l'emploi». ■



La Patinoire des Vernets à Genève accueille tous les samedis des milliers de familles, essentiellement des femmes et des enfants, victimes de la disparition de toute source de revenu. Après des heures d'attente, elles y reçoivent un colis alimentaire.

LES MÊMES DROITS POUR TOUS

Dans un communiqué du 12 mai, l'UDC s'est empressée de rebondir sur cette étude. «Il semble que ces migrants accélèrent la propagation du coronavirus», a osé le parti d'extrême-droite, pointant du doigt les «villes suisses dirigées par la gauche et les écologistes» qui accueilleraient trop de sans-papiers à ses yeux. «L'UDC invite la Confédération à intervenir enfin sévèrement. Les migrants entrés illégalement en Suisse et les nouveaux arrivants sans visa ou permis de séjour doivent être systématiquement refusés aux frontières.»

Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève s'est dit consterné par ces propos, insistant sur le fait que c'est bien la précarité, et non l'absence de statut, qui accroît l'exposition au virus. Depuis de nombreuses années, associations de terrain et syndicats ne cessent d'alerter

les autorités et le public sur le fait que l'absence de statut légal est un facteur de fragilité majeur pour les personnes concernées. «Le seul véritable moyen de diminuer les vulnérabilités et les risques qui en découlent est de permettre aux personnes d'accéder à un statut de séjour stable, comme l'a démontré l'expérience de l'opération Papyrus. Ce n'est qu'alors qu'elles pourront défendre leurs droits et accéder sans entraves aux services qui leur permettront de ne pas être affectés de manière disproportionnée par une crise telle que celle-ci.» Dans l'intervalle, les membres du Collectif en appellent à la mise à disposition de logements pour que les distances sanitaires puissent être respectées, l'accès généralisé au dépistage et à des soins gratuits, et des mesures renforçant le soutien social à ces populations particulièrement fragiles. ■

Plus de 7000 colis alimentaires distribués

Depuis le 4 avril à Genève, l'association Caravane de Solidarité vient en aide aux personnes vulnérables, encore plus affectées par la crise du Covid-19

Manon Todesco
Photos Thierry Porchet

Tous les samedis matin depuis le 4 avril se ressemblent, à la Patinoire des Vernets, des files d'attente interminables pour espérer obtenir un colis de denrées alimentaires essentielles d'une valeur de 20 francs. Lors de la première distribution, 120 colis ont été distribués, puis 240, puis 1200, et jusqu'à 2675 le 16 mai.

Au total, l'association Caravane de Solidarité, active depuis 2015 dans l'aide aux réfugiés, a délivré plus de 7000 colis en moins de deux mois, avec l'aide de 140 bénévoles. Dans cette ville, l'une des plus riches du monde, la misère s'affiche. Du jamais-vu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. «Nous ne nous attendions pas à avoir autant de monde, réagit Silvana Mastromatteo, présidente de l'association. Voir ces en-

fants faire jusqu'à 4 heures de queue avec leurs parents pour un sac de nourriture montre le désarroi dans lequel sont plongées ces familles et c'est très dur. Il est temps que l'Etat et les institutions compétentes prennent le relais.» Probablement des employés domestiques, des mamans de jour, des employés de la construction ou de la restauration, laissés sur le carreau par la crise. Le plus souvent sans statut légal, ce sont les invisibles, déjà très préca-

sés, qui font tourner le pays et qui subissent la crise de plein fouet. D'autres associations ont vu l'explosion des besoins humanitaires dans le contexte de cette crise sanitaire: les Colis du cœur, qui offraient des bons alimentaires à Genève, sont passés de 4000 à 7000 bénéficiaires. De même, à Lausanne, la soupe populaire, qui distribuait jusqu'en décembre 250 repas par jour, en sert aujourd'hui près de 900... ■

Infos pratiques:
Prochaine distribution: le samedi 30 mai, dès 9h, à la Patinoire des Vernets. Ouverte à tous. Pour les donateurs, rendez-vous entre 14h et 20h la veille pour vos dons de nourriture.

Plus de renseignements sur:
facebook.com/pg/caravane.de.solidarite



La nouvelle CCT des échafaudeurs s'étend

A partir du 1^{er} juin, toutes les entreprises d'échafaudages devront se plier à la nouvelle CCT, ainsi qu'à l'augmentation générale de 35 francs

Textes Manon Todesco

Entrée en vigueur au début de l'année 2020, la nouvelle Convention collective de travail (CCT) pour les échafaudeurs suisses passe de force obligatoire à partir du 1^{er} juin. Elle sera donc étendue à toutes les entreprises actives dans la branche, qu'elles soient suisses ou étrangères, et ce jusqu'en 2023. Signée entre Unia, Syna et la Société des entrepreneurs suisses en échafaudages, la nouvelle CCT, rédigée en langage épique, comporte plusieurs améliorations très modernes. Le texte mise sur l'égalité entre les genres, en espérant attirer plus de femmes dans la branche, mais aussi sur l'égalité des unions, en élargissant les congés en cas de décès aux couples en partenariat enregistré, à savoir trois jours. Par ailleurs, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur l'extension du congé paternité de deux à cinq jours.

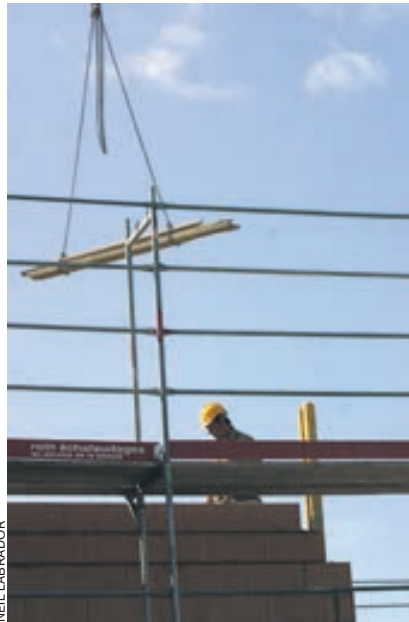
STOP AU DUMPING

Autre nouveauté, le passage des aides-monteurs au statut de monteur devient obligatoire après trois ans d'emploi, en complément d'une formation délivrée par les partenaires sociaux. Le salaire minimal des aides-monteurs étant aujourd'hui fixé à 4293 francs par mois, cette mesure représente une augmen-

tation de salaire de 220 francs, si l'on prend en compte le treizième salaire. Le but? Faire face au dumping salarial et à la sous-traitance déloyale sur les chantiers. De même, afin de lutter efficacement contre la fraude et de veiller à la bonne application de cette CCT, il a été convenu d'inclure les entreprises d'échafaudages dans le Système d'information alliance construction (SIAC).

AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMAUX

Au niveau des salaires, une augmentation générale de 35 francs pour tous a été négociée. Le salaire des apprentis sera, selon les années, rehaussé de 75 à 325 francs. Quant aux salaires minimaux, selon les catégories, ils se verront augmenter au minimum de 32 francs et au maximum de 104 francs. «C'est une très bonne nouvelle après cette période de RHT où les salariés



NEIL LABRADOR

Tous les travailleurs des échafaudages seront soumis à la CCT de la branche dès le 1^{er} juin.

ont perdu une partie conséquente de leur revenu, souligne François Clément, responsable de la branche pour Unia. Cela va permettre aux travailleurs de joindre les deux bouts.» ■

LANDSGEMEINDE DES MAÇONS ET CONFÉRENCE DU NETTOYAGE ANNULÉES

En raison du Covid-19, la Landsgemeinde, grande assemblée des délégués du secteur principal de la construction, ne pourra pas avoir lieu comme prévu le 6 juin prochain, tout comme la conférence professionnelle du nettoyage. En attendant de pouvoir fixer une nouvelle date, une conférence des présidents de la construction aura lieu ce même 6 juin à Berne pour discuter des campagnes en cours, de la réorganisation de l'année mais aussi d'autres nouvelles questions apparues en lien avec la crise sanitaire. ■

COMMUNIQUÉ

LOI SUR LE TRAVAIL DISPOSITIONS POUR LE PERSONNEL HOSPITALIER RÉTABLIES DÈS DÉBUT JUIN

Alors que la pandémie progressait en Suisse, le Conseil fédéral décidait il y deux mois par une ordonnance, inexplicable et sans la moindre concertation, que le personnel hospitalier n'était plus au bénéfice des protections légales minimales relatives à la durée du travail et des pauses. Immédiatement, le Syndicat des services publics (SSP) lançait une pétition, signée par près de 80 000 personnes et transmise ensuite au Conseil fédéral, pour qu'il revienne sur sa décision. Le SSP prend acte de la décision adoptée le 20 mai par le Conseil fédéral qui remet en vigueur, pour le personnel hospitalier, les dispositions de protection importantes de la Loi sur le travail à partir de début juin. Enfin. Le SSP rappelle en même temps sa revendication pour une réelle reconnaissance du travail extraordinaire fourni par tous les personnels du secteur santé, ainsi que le versement d'une prime exceptionnelle pour l'année 2020, en raison des risques considérables encourus, du stress et de la fatigue occasionnés par cette crise sanitaire. ■

Secrétariat central SSP/VP00

COURRIER

L'HUMANITÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE

Depuis les années 1980, avec l'avènement de l'ordre néolibéral instillé par les chantes qu'ont été R. Reagan et M. Thatcher, suivis de leurs émules, le monde ne se porte pas mieux. Depuis, chaque jour, on ne compte plus les licenciements massifs et une paupérisation galopante. L'obsession des mesures d'économies, surtout dans le domaine social, produit de nombreux laissés-pour-compte. On pourrait croire que les bénéficiaires des assurances sociales sont tous des profiteurs. Et si les profiteurs étaient ceux qui ont des rémunérations stratosphériques et qui bénéficient de grandes largesses fiscales, assorties d'autres avantages, au détriment de l'écrasante majorité des citoyens... Il faut souligner que les Trente glorieuses ont permis une évolution sociétale positive à beaucoup d'êtres humains. Parce que de nombreuses personnes ont pu bénéficier d'un Etat social qui n'était pas un Etat providence, mais une subsidiarité profitable à la bonne marche de nos sociétés!

L'Etat social, en particulier en matière de santé, est devenu la victime de la folie des économies tous azimuts. Cela conduit à la rétention des soins envers les personnes les plus précarisées. Et plus encore, à un rationnement des produits médicaux d'urgence. La crise sanitaire du Covid-19 le prouve avec le manque de désinfectant et de masques protecteurs, qui mène à des prix abusifs. D'ailleurs, il est à signaler que les victimes ne doivent pas être pénalisées à cause des préjudices qu'elles subissent!

Tout cela est la démonstration que le marché libre issu de l'ordre néolibéral est l'ordre du désordre sociétal, dont nous n'avons pas à subir les frais. ■

Thierry Cortat, membre du comité régional d'Unia Transjurane

SECRÉTARIATS

BIENNE-SEELAND/ SOLEURE

Secrétariat de Bienne

Rue de Morat 33,
2502 Bienne
Tél. 032 329 33 33

Secrétariat de Granges-Longeau

Rue Centrale 3,
2540 Granges
Tél. 032 653 01 11

FRIBOURG

Secrétariat de Fribourg

Route des Arsenaux 15,
1700 Fribourg
Tél. 026 347 31 31

Secrétariat de Bulle

Rue de Vuippens 29,
1630 Bulle
Tél. 026 912 77 14

GENÈVE

Secrétariat

Chemin Surinam 5,
1203 Genève
Tél. 0848 949 120

NEUCHÂTEL

Secrétariat de Neuchâtel

Avenue de la Gare 3,
2000 Neuchâtel

Secrétariat de La Chaux-de-Fonds

Avenue Léopold-Robert 67,
2300 La Chaux-de-Fonds

Secrétariat du Locle

Crêt-Vaillant 19-21,
2400 Le Locle

Secrétariat de Fleurier

Place de la Gare 3, 2114 Fleurier

Pour les secrétariats de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Fleurier:

Tél. 0848 203 090

Depuis la France:

Tél. +41 848 203 090

TRANSJURANE

Secrétariat de Delémont

Rue des Moulins 19,
2800 Delémont

Secrétariat de Porrentruy

Rue des Baïches 18,
2900 Porrentruy

Secrétariat de Moutier

Rue Centrale 11, 2740 Moutier

Secrétariat de Tavannes

Rue du Quai 20, 2710 Tavannes

Secrétariat de Saint-Imier

Rue Francillon 10, 2610 St-Imier

Pour les secrétariats de Delémont, Porrentruy, Moutier, Tavannes et Saint-Imier:

Tél. 0848 421 600

Depuis la France:

Tél. +41 848 421 600

VALAIS

Secrétariat de Sion

Rue de la Dent Blanche 9,
1950 Sion

Secrétariat de Sierre

Rue du Temple 3, 3960 Sierre

Secrétariat de Monthey

Avenue de la Gare 15,
1870 Monthey

Secrétariat de Martigny

Avenue de la Gare 56,
1920 Martigny

Pour les secrétariats de Sion, Sierre, Monthey et Martigny:

Tél. 027 602 60 00

Depuis la France:

Tél. +41 27 602 60 00

VAUD

Secrétariat de Lausanne

Place de la Riponne 4,
1002 Lausanne

Secrétariat de Vevey

Avenue Paul-Cérésolle 22,
1800 Vevey

Secrétariat d'Aigle

Chemin de la Zima 2, 1860 Aigle

Secrétariat de Nyon

Rue de la Morâche 3, 1260 Nyon

Secrétariat d'Yverdon

Rue Haldimand 23,
1400 Yverdon-les-Bains

Secrétariat du Sentier

Grand-Rue 44, 1347 Le Sentier

Pour les secrétariats de Lausanne, Vevey, Aigle, Nyon, Yverdon et Le Sentier:

Tél. 0848 606 606

Depuis la France:

Tél. +41 848 606 606

AVIS À NOS LECTRICES ET LECTEURS!

En raison de problèmes techniques indépendants de notre volonté, le nombre de pages de l'édition de cette semaine a dû être réduit. Nous vous prions de nous en excuser.

Selon notre plan de parution tenant compte du week-end de Pentecôte, nous vous donnons rendez-vous le **mercredi 10 juin prochain.** ■
La rédaction

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4

1005 Lausanne

Tél. 021 321 14 60

Fax 021 321 14 64

redaction@evenement.ch

www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical

Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane

Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE

Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,

Aline Andrey, Manon Todesco,

Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Christophe Gallaz,

Ambroise Héritier, David Prêtre,

Jean-Claude Rennwald, Daniel Süri

PHOTOGRAPHES

Neil Labrador, Thierry Porchet,

Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-

Abonnement de soutien Fr. 100.-

forum@evenement.ch

Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"

Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont

Tirage contrôlé 58 164 exemplaires

ANNONCE

LE COURRIER

Votre abonnement, la garantie d'un média indépendant

Essai Web 2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch

LES DEMI-CLASSES SONT BIEN NOTÉES PAR LES ENSEIGNANTS

Si le retour des élèves en classe se déroule plutôt bien, les syndicats pointent une tension entre les exigences pédagogiques et le respect des règles sanitaires

Jérôme Béguin

Lundi passé, tous les écoliers romands ont repris l'école normalement. Les syndicats d'enseignants n'ont pas été suivis, ils avaient demandé que l'enseignement en demi-classe, pratiqué depuis le 11 mai par tous les cantons romands, à l'exception du Valais, puisse être maintenu deux semaines supplémentaires, voire jusqu'aux vacances d'été. Les directeurs cantonaux de l'Instruction publique ont jugé, au contraire, que la rentrée du 11 mai s'était déroulée dans de bonnes conditions et que, dès lors, rien ne s'opposait à un retour à l'horaire habituel vu l'évolution positive de l'épidémie. Les syndicats avaient formulé un certain nombre de remarques et de critiques la semaine dernière. «Cette rentrée s'est globalement assez bien passée, même si certains établissements posent encore problème», indique Cora Antonioli, présidente du secteur enseignement du Syndicat des services publics (SSP) vaudois. Le syndicat a interrogé 300 de ses membres, il ressort du sondage qu'un tiers des enseignants vient la boule au ventre à l'école. «Ils ont des craintes par rapport

à leur santé, à celle de leurs proches ou encore de ne pas appliquer correctement les règles sanitaires. Notre enquête confirme qu'il est très difficile de respecter les distances avec les élèves. Pour les petits, c'est évident, mais pour les plus grands, ce n'est pas simple non plus de rester derrière son pupitre ou de porter un masque ou une visière. Il y a une tension entre les exigences pédagogiques et les règles sanitaires», dit la jeune enseignante, qui pointe également l'incohérence d'un plan sanitaire destiné à l'ensemble de l'école obligatoire. «On applique un plan pour les petits, alors qu'il y a des élèves de plus de 16 ans. Cela soulève des questions de santé et de sécurité.» Pour la syndicaliste, le maintien des demi-classes aurait permis de «garder un sentiment de sécurité pour les enseignants», tout en recréant des liens avec les élèves et en rattrapant le temps perdu durant le confinement. «On ne peut pas ignorer que les enseignants ont peur.» La Société pédagogique vaudoise (SPV) a, pour sa part, questionné près de 1900 enseignants et arrive aux mêmes résultats que le SSP. Cela dit, la SPV note qu'après la première semaine d'école, le niveau de stress et d'anxiété a diminué de moitié.

Dernier gros souci, les salles des maîtres. «Il manque de produits d'hygiène et le plan sanitaire concernant les distances entre les tables de travail n'est pas respecté, pas mal d'enseignants sont désécurisés vis-à-vis de cela», selon Cora Antonioli. Le SSP a envoyé un courrier à la cheffe du Département vaudois de la formation, Cesla Amarelle, pour lui présenter tous ces problèmes. Du côté des parents, la rentrée du 11 mai a aussi été une source de stress. Maman un peu inquiète de trois jeunes enfants, Patricia Bucaille avait écrit fin avril à Cesla Amarelle. «Je n'ai pas reçu de réponse, mais j'ai appelé les diffé-

rentes maîtresses, qui m'ont rassurée. C'était moins pire que ce que j'avais pu imaginer. Si vous avez une bonne maîtresse, elle fera les choses correctement», explique cette horlogère et maître socioprofessionnelle. Des échos recueillis dans plusieurs cantons laissent à penser que les parents se sont, à l'image de Patricia Bucaille, un peu tranquilisés.

UN PLAN PÉDAGOGIQUE POUR LA RENTRÉE
Le 8 juin prochain, ce sera au tour des élèves du secondaire II de retourner en cours, si le Conseil fédéral donne son feu vert lors de sa séance de ce mer-

credi 27 mai, ce qui devrait être le cas. Cora Antonioli enseigne l'allemand au gymnase. Comment elle et ses collègues appréhendent-ils cette rentrée? «Cela va être compliqué de rester à deux mètres, mais nous sommes heureux de reprendre. Le décrochage scolaire est important, avec une augmentation des inégalités entre élèves, il nous paraît dès lors illusoire d'atteindre les objectifs scolaires dans ces trois dernières semaines avant la fin de l'année. Nous demandons un vrai plan pédagogique pour la rentrée prochaine permettant de remettre à niveau les élèves.» ■



Comme dans le canton de Vaud, le retour à l'école des enfants s'est globalement bien passé, selon le Syndicat des services publics, malgré les inquiétudes tant des enseignants que des parents.

Les vacances horlogères ne laissent pas de repos à Unia

Nombre d'entreprises veulent modifier les dates de fermeture, parfois sans consulter les partenaires sociaux

Jérôme Béguin

Les vacances, c'est sacré! Surtout dans l'horlogerie et la microtechnique. En vigueur depuis 1937, la Convention collective de travail (CCT) de cette branche fut l'une des premières en Suisse à accorder des congés payés et elle présente pour spécificité de prévoir une fermeture générale des ateliers pendant trois ou quatre semaines fin juillet, début août. A ce moment-là, les rues de La Chaux-de-Fonds, de Bienne ou de Saint-Imier sont désertées. Cette année, ces vacances horlogères ont été fixées du 20 juillet au 7 août. Les entreprises signataires de la CCT ont le choix

de fermer deux ou trois semaines, plus une semaine avant ou après cette période, ou alors de ne pas participer à cet arrêt général et d'accorder les vacances de manière individuelle comme dans les autres branches. Les horlogers ont le droit à cinq semaines de vacances par an, six à partir de 50 ans. Mais dans tous les cas, le choix et le calendrier des vacances doivent être arrêtés au 31 décembre de l'année précédente dans chaque société. Depuis avril, en raison de la situation économique, la Convention patronale de l'industrie horlogère a demandé aux syndicats de déroger à cette règle et d'autoriser les entreprises à modifier leurs dates de vacances. «Nous

en avons beaucoup discuté en interne. Nous ne pouvions pas accepter cette demande sans condition et nous avons estimé opportun de demander des garanties sur l'emploi», indique Raphaël Thiémar, le responsable des industries horlogère et microtechnique pour Unia. L'idée était que les entreprises qui modifieraient leurs dates de vacances s'engageraient à ne pas licencier en 2020. «Nous demandions aussi que les entreprises qui s'étaient écartées de la CCT, notamment en vidant les soldes d'heures supplémentaires ou en piochant dans les jours de congé, reviennent en arrière. Ces conditions ont été refusées et il n'y a pas eu d'accord général. Nous sommes restés ouverts à négocier entreprise par entreprise.»

VACANCES FORCÉES CHEZ ROLEX
Différents cas de figure se présentent: des entreprises avaient annoncé une fermeture générale et n'en veulent plus et d'autres, au contraire, n'en n'avaient pas prévue mais souhaitent désormais en fixer une. Parfois sans consulter les partenaires sociaux. «Certains gros acteurs de la branche pensent qu'ils peuvent modifier les règles du jeu et tordre le bras au syndicat. Rolex, par exemple, qui n'avait pas prévu de vacances fixes, a annoncé par une note de service que la société sera fermée du 27 juillet au 7 août, ce qui obligera les employés à prendre ces

deux semaines de vacances même s'ils les avaient placées à un autre moment. Déjà à Pâques, l'entreprise avait pris de force quatre jours sur les vacances de tout le monde, alors qu'en plein confinement les ateliers étaient fermés et les gens bloqués chez eux», s'indigne le responsable syndical. La CCT prévoit des mécanismes de contrôle, ainsi que des peines conventionnelles en cas d'infraction. «Les vacances sont importantes pour les salariés et ce n'est pas parce qu'ils ont été en horaire réduit pendant des semaines qu'ils n'en auront pas besoin cette année, bien au contraire. Mais nous vivons un moment très particulier, certaines directions peuvent être tentées de ne plus appliquer la CCT, particulièrement lorsqu'elles versent 100% du salaire pendant la RHT.» Raphaël Thiémar explique encore que toutes ces dernières semaines les secrétaires syndicaux de l'horlogerie se sont activés pour informer les travailleurs de leurs droits et faire respecter la loi et la CCT. «Mais Les règles sanitaires compliquent nos contacts avec les salariés, nous empêchant par exemple de débarquer devant les entreprises pour tracter. C'est pourquoi je renouvelle notre appel aux travailleurs de nous signaler ce qui ne fonctionne pas, par exemple avec le respect des règles sanitaires ou s'ils se retrouvent amputés de leur solde de vacances.» ■



L'heure des vacances a été modifiée dans certaines sociétés, contrevenant ainsi à la CCT horlogère.

LES VENDEUSES JURASSIENNES AURONT DROIT AU SALAIRE MINIMUM

Dès le 1^{er} juillet, les salaires les plus bas des vendeuses seront augmentés

Jérôme Béguin

Les syndicats jurassiens ont bien fait de taper du poing sur la table. «Après une nouvelle analyse de la situation», selon les termes de son communiqué de vendredi, le gouvernement a décidé de reconduire le Contrat-type de travail (CTT) dans le commerce de détail en respectant le salaire minimum cantonal de 20 francs l'heure. En février dernier, l'Etat jurassien avait annoncé que la grille salariale datant de 2017, soit avant l'entrée en vigueur du salaire minimum, ne serait pas adaptée lors du renouvellement. Grosse colère des syndicats, qui avaient demandé au gouvernement de revoir sa copie afin que les trois plus bas échelons salariaux du CTT, situés entre 18,58 francs et 19,55 francs l'heure en tenant compte du 13^e salaire obligatoire, soient revalorisés. L'Etat a finalement tenu compte des «réactions d'incompréhension», pour reprendre les termes du communiqué, et tous les échelons se trouveront désormais au-dessus de la barre des 20 francs l'heure. Le 1^{er} juillet, date d'entrée en vigueur du nouveau CTT, le salaire minimum d'une vendeuse sans formation avec moins de cinq ans d'expérience grimpera de 3120 francs brut (versés treize fois) pour un plein temps à 3365 francs. Avec plus de cinq ans d'expérience ou une formation de deux ans mais moins de trois ans d'expérience, le salaire minimum passera de 3280 francs à 3383 francs. Avec deux ans de formation et plus de trois ans d'expérience, la rémunération montera légèrement de 3380 francs à 3400 francs. Par contre, les deux échelons destinés aux vendeuses bénéficiant de plus de trois ans de formation ne bougeront pas. Secrétaire régionale d'Unia Transjurane, Rébecca Lena se félicite que le gouvernement ait fait machine arrière. «C'est une petite victoire, qui n'était pas gagnée d'avance dans la mesure où nous avions été minorisés à la Commission tripartite de libre circulation des personnes. Le patronat prétendait que nous risquions de provoquer la mort du commerce local, rappelle la responsable syndicale. Les vendeuses méritent plus qu'un salaire à la limite du social. Nous ne demandons pas la lune, juste des salaires qui permettent de vivre. Une nouvelle association patronale s'est créée qui semble prête à s'asseoir autour d'une table pour discuter d'une convention collective. On peut espérer que la question des rémunérations soit abordée.» ■

«MÊME UN MURMURE, ON PEUT L'ENTENDRE»

D'abord, il a lancé le mouvement Indépendants «out». Puis, il a rejoint l'Appel du 4 mai. Le bédéiste genevois Pierre Wazem entre dans la lutte

Textes Cécile Gavlak
Photos Alexis Voelin

En admirant la main de ce bédéiste, n'importe quel novice en dessin serait impressionné. Pourtant, Pierre Wazem – prononcer ce nom d'origine ukrainienne «vazem» – considère que le corps d'un illustrateur au travail n'a vraiment rien de spectaculaire. Son arrière-grand-père et son grand-père, ajoute-t-il, étaient maîtres verriers. Et là, il y avait des envolées de mouvements pour réaliser les vitraux, ces supports narratifs où ne manquaient que les bulles de bande dessinée. Sous les combles de son atelier carougeois, Pierre Wazem se met à raconter, cafetière italienne à la main, comment ses dessins ont récemment joué un rôle dans une lutte collective. Certaines professions peuvent s'avérer cruciales à défaut d'être vitales. Début avril, avec la complicité d'une amie, il publiait un premier message sur son compte Instagram: «Attention coup de gueule!». Ses petits dessins suivaient droit derrière. Il lançait une idée aux indépendants: diffuser une photo de leur visage avec un post-it où il était écrit «out». Puis, il les encourageait toutes et tous à descendre immédiatement dans la rue pour obtenir une aide financière du Conseil fédéral. Des coups de téléphone, un appel à témoignages et voici le feu allumé. Quelque 1200 e-mails reçus, chargés d'émotion, témoignaient de situations dramatiques vécues par des femmes de ménage, photographes, graphistes, ostéopathes, fleuristes, artistes et d'autres. Toutes et tous indépendants, ces personnes se sentaient abandonnées, passant entre les mailles du filet des aides d'urgence. Une semaine plus tard, le Conseil fédéral décidait d'élargir l'accès à l'allocation pour perte de gain Covid-19 aux indépendants indirectement touchés par la crise sanitaire. Il faut dire que le coup de gueule de Pierre Wazem n'était pas isolé. Entre autres, la journaliste Laetitia Wider venait de lancer un financement participatif pour un podcast consacré aux indépendants. Et le syndicat Syndicom réclamait aussi plus de soutien. Une victoire collective, donc, même si l'allocation soumise à certaines conditions s'avère encore insuffisante pour beaucoup.

«LA POLITIQUE, ÇA COMMENCE TOUJOURS PAR UN ÉNERVEMENT, NON?»

A travers cet épisode, Pierre Wazem vient de découvrir le combat militant. Par hasard, par nécessité. Pourtant, le même homme qui fréquentait dans les années 1980 l'Ecole des arts décoratifs de Genève, la HEAD actuelle, ne s'intéressait pas du tout à la politique. «C'était plutôt l'inverse. Je n'étais pas militant et même très individualiste, reconnaît-il. J'ai longtemps pensé que le dessin était une arme silencieuse pour véhiculer des idées humanistes et sympathiques. Je pensais que ça suffisait. Et puis le Covid-19 a mis son grain de sable.» A 49 ans aujourd'hui, le déclic s'est produit lorsqu'il a appris que le Conseil fédéral aiderait le secteur aérien à hauteur de 2 milliards sans exigences environnementales mais qu'il n'avait aucun scrupule à voir plonger une foule de petits indépendants. «Mon sang n'a fait qu'un tour! dit-il. Ça commence sûrement toujours comme ça, l'engagement politique,

non? Par un énervement?» Il précise qu'il n'a pas mené ce combat pour lui-même. A moitié concerné par les aides obtenues, ses revenus dépendent à 50% de la France où il édite une partie de ses livres. Son combat ne fait que commencer. Les indépendants représentent 12,8% de la population active en Suisse* et, désormais, il faut réfléchir à un changement profond de statut pour ces travailleurs particuliers. Comme le défend Melina Schröter de Syndicom, qui se bat pour cette cause depuis des années: «Les gens ont souvent une image idéalisée de ces professions exercées par passion, où l'on est son propre patron. Les réalités sont souvent moins roses qu'on le pense. Et, par définition, les indépendants travaillent seuls. Donc, difficile de créer une force collective. On espère que cette situation aura le mérite de rassembler.» Se rassembler, c'est exactement ce que veut Pierre Wazem. Juste après l'action Indépendants «out», il a rejoint l'Appel du 4 mai. Il est l'un des premiers 60 000 signataires de cette pétition et fait partie du groupe qui l'a portée aux Chambres fédérales. Le message: que la reprise post-Covid-19 soit plus humaniste, plus locale, plus durable.

L'ÉVEIL DE L'APRÈS-CONFINEMENT

Debout, devant son café, Pierre Wazem ne tient pas en place. Des blagues, de l'autodérision, une attitude spontanée, un peu brouillonne. Son T-shirt semble provoquer avec ce mot écrit blanc sur noir: prestige. L'homme qui se trouve dans ce T-shirt assume son personnage impertinent, au franc-parler. Il cultive la simplicité.

Après la discussion, il s'assoit à son bureau pour reproduire au propre un crayonné. Réapparaît alors la posture du bédéiste concentré, penché sur sa feuille. Deux jours plus tard, on retrouve un autre Pierre Wazem, en train de dessiner en grand sur la vitrine du bureau du festival de films d'animation Animatou, à Genève. Et là, le corps se contorsionne, se plie en quatre. Soudain, il doit prendre du recul, sortir pour observer le rendu depuis la rue. Alors, l'ombre de ses ancêtres maîtres verriers se projette sur lui.

L'activité de Pierre Wazem reprend, le monde de l'après-confinement s'éveille. Cette période de pandémie l'a abattu au sens propre, puisqu'il a fait partie de ceux qui ont été mis K.-O. par ce coronavirus, mais aussi au sens figuré. Au début, il a été pris d'un grand doute sur sa profession qui lui semblait absurde, inutile. Puis, cette étrange atmosphère s'est dissipée, la remise en question artistique n'avait été que passagère. En revanche, précise-t-il, le groupe Indépendants «out», désormais intégré à l'Appel du 4 mai, va durer. Ça, ce n'est pas près de s'arrêter. L'engagement de la lutte l'a pris, sans naïveté, sans euphorie. «Je suis enthousiaste mais pas utopiste. Beaucoup de gens se foutent que l'économie reprenne comme avant. Le monde tel qu'il est leur convient très bien. Mais une voix qui s'oppose, même si c'est un murmure, on peut peut-être l'entendre?» ■

*Les 12,8% de la population active occupée exerçaient une activité principale en tant qu'indépendant en 2017, c'est-à-dire 594 000 personnes. Source: OFS.



Dans sa famille, on était vitrailliste de père en fils. En devenant dessinateur, Pierre Wazem est celui qui a rompu la chaîne.



Pour les 15 ans d'Animatou, l'équipe du festival a offert à treize artistes la vitrine du bureau comme support de création. Pierre Wazem y reproduit le chat qu'il avait créé pour l'affiche de l'édition 2008.

VUE SUR SON MONDE



Pendant le confinement, Pierre Wazem a vécu une sorte de trou créatif, puis son besoin vital de dessiner a repris le dessus.

Certes, l'engagement politique vient d'entrer dans sa vie, mais la préoccupation de Pierre Wazem pour le monde parsème son travail de bédéiste. D'abord, les titres. Son dernier ouvrage, aux Editions Delcourt, s'intitule *Un monde pas possible* et rassemble des chroniques d'actualité parues dans la presse. Avant cela, son scénario de *La fin du monde* racontait un cataclysme sous les apparences d'un déluge, un album réalisé avec Tom Tirabosco. Actuellement, Pierre Wazem travaille sur une future bande dessinée pour expliquer le développement durable aux enfants: *Un monde meilleur*. Le monde: incontestable matière première de cet artiste, dès ses débuts en tant que dessinateur de presse dans le *Journal de Genève*, ancêtre du *Temps*.

C'était dans les années 1990. Peu après ses premières bandes dessinées éditées, il recevait en 1998 le Prix Töpffer pour son album *Bretagne* qui plonge le lecteur dans les souvenirs de guerre de deux hommes. Le trait qu'il avait développé dans cet ouvrage a séduit: on lui propose de continuer la série *Les scorpions du désert*, créée par Hugo Pratt. Admirateur du bédéiste italien, Pierre Wazem avait d'abord cru à une blague avant de relever le défi. Immense prestige, immense succès, aussi grisant que stressant. Au total, Pierre Wazem a signé une trentaine de livres comme illustrateur, scénariste ou les deux à la fois.

La sortie de son prochain album, initialement prévu en juin chez Futuropolis, a été reportée à plus tard à cause de la pandémie. L'histoire: le périple de l'explorateur Fernand de Magellan et la grande épopée de son fils, aux prises dès sa naissance avec une maladie. L'auteur entremêle les deux voyageurs. L'un, Magellan, va sombrer; l'autre, le petit garçon, va grandir, s'envoler. Vers un monde qu'on espère meilleur. ■